



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division VerviersRéservé
au
Moniteur
belge

23082834



16 JUIN 2023

Le greffier
Greffe

N° d'entreprise : 0402 459 235

Nom

(en entier) : **HEXCEL COMPOSITES**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue Trois Bourdons 54, B- 4840 Welkenraedt.**

Objet de l'acte : Démission d'un administrateur - Pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication et administratives.

Extrait du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique du 1 juin 2023.

L'actionnaire unique :

(a) PREND ACTE DE et ACCEPTE la démission de Monsieur Vincent Beynier, en tant qu'administrateur de la Société, prenant effet le 1er juin 2023.

REMERCE l'administrateur pour son engagement au cours de l'exercice de son mandat.

La décision concernant la décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de prise d'effet de sa démission sera prise par l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels concernés.

(b) DÉCIDE d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae, Els Bruls et/ou tout autre avocat ou employé du cabinet d'avocats Loyens & Loeff Advocaten-Avocats SCRL, élisant domicile avenue de Tervueren 2, B-1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue d'accomplir (i) toutes les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer la mise à jour de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, (iii) toutes les formalités nécessaires ou utiles afin d'assurer la mise à jour de l'information de la Société dans le registre UBO, et (iv) toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée et toute autre partie intéressée.

Signé,

Johan Lagae
Avocat - Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/06/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).